



Numéro de l'acte	2021-92-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

### QUESTION N°2021-92

#### VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

##### RAPPORTEUR :

Madame Hélène FAYEULLE

Adjointe au Maire, Transition écologique – Résilience du territoire – Espaces verts et naturels – Protection de la biodiversité

#### Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la volonté de l'association l'AMGA qui porte de développer une sensibilité éco-responsable auprès de ses adhérents,

**Vu** le portage d'un projet de « Permagym » au sein de l'enceinte de l'AMGA,

**Considérant** la volonté de la municipalité de mettre en avant les initiatives éco-responsables s'inscrivant dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de sensibilisation à la transition écologique ;

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur l'octroi de subvention exceptionnelle ;

**Considérant** qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'allouer la subvention exceptionnelle suivante au titre du soutien à la transition écologique :

ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION
AMGA	Activité Permagym	15 000,00 €

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le versement de cette subvention exceptionnelle.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

**ARTICLE 4 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables            26  
- Votes défavorables        0  
- Abstentions                    0



Fait à ARQUES

Le 08 octobre 2021

Le Maire,  
Benoit ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021**

**Affiché le 12 octobre 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un le Sept Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 1er octobre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT**

**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Gaëlle ROSE**

**Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Jean-Marc BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON**

**Monsieur Joël DUQUENOY est nommé secrétaire de séance.**